

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 JUIN 2020

Le 8 juin 2020 à 19 heures, le Conseil Municipal de LALOUBERE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick VIGNES, Maire.

Présents : Mesdames Véronique BROUTIN, Isabelle CAZALON, Catherine DRUILHET-DALLOZ, Muriel GERARD, Mayalen IRIART-PETERSON, Sandra LOUSTAUDAUDINE, Sandrine PONTURLAS, Geneviève QUERTAIMONT.

Messieurs Francis BRIULET, Ludovic CAPDEVIELLE, Jean-Luc CASTELLS, Bernard CAZAUX, Pascal CENAC, Yves DE GINESTET, Pascal DUCOUR, Bertrand MARQUE, Jean Charles ROUMY, Patrick VIGNES.

Secrétaire de Séance : Geneviève QUERTAIMONT

Procurations : Danièle METAIS à Geneviève QUERTAIMONT

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2020.

Point 2 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal, séance d'installation

Point 3 : Installation des Commissions

Point 4 : Désignation des Membres élus au C.C.A.S.

Point 5 : Désignation des représentants de la Commune au sein d'autres instances

Point 6 : Indemnités de fonctions des élus

Point 7 : Examen de diverses situations liées au COVID-19

Point 8 : Questions diverses.

Point 1

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2020

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2020 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2020.

Point 2

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal de la séance d'installation

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance d'installation en date du 25 mai 2020 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la Séance d'Installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020.

Point 3

- Installation des Commissions

Monsieur le Maire propose que les Membres du Conseil Municipal procèdent à l'installation des Commissions Municipales, étant précisé qu'elles sont composées :

- d'une part du Maire (Président de Droit)
- d'autre part, d'un rapporteur (Vice-Président),
- et enfin, de Membres.

Monsieur le Maire propose de reprendre, suite à la réunion de Bureau élargi de la semaine passée, l'ensemble des Commissions dont il avait été évoqué la composition.

➔ Commission « Appel d'Offres »

Monsieur le Maire rappelle que, dans une Commune de moins de 3500 habitants, la Commission d'Appels d'Offres est composée :

- du Maire ou de son représentant, qui la préside,
- de 3 Membres, au moins, du Conseil Municipal élus, étant précisé que sont désignés des suppléants.

Monsieur le Maire propose que la Commission d'Appels d'Offres soit formée de la façon suivante :

- Titulaires : Catherine DRUILHET-DALLOZ, Francis BRIULET, Bernard CAZAUX, Pascal CENAC, Jean-Charles ROUMY, Pascal DUCOUR.
- Suppléants : Isabelle CAZALON, Mayalen IRIART-PETERSON, Ludovic CAPDEVIELLE, Jean-Luc CASTELLS, Yves DE GINESTET, Bertrand MARQUE.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité, de retenir cette proposition.

➡ **Commission des Finances**

Monsieur le Maire rappelle la composition envisagée.

Rapporteur : Jean-Charles ROUMY (1^{er} Adjoint)

Membres : Mayalen IRIART-PETERSON, Geneviève QUERTAIMONT, Francis BRIULET, Bernard CAZAUX, Yves DE GINESTET.

Accord du Conseil Municipal.

➡ **Commission Urbanisme & Aménagement de l'Espace**

Monsieur le Maire rappelle la composition envisagée.

Rapporteur : Bernard CAZAUX (2^{ème} Adjoint)

Membres : Catherine DRUILHET-DALLOZ, Francis BRIULET, Ludovic CAPDEVIELLE, Yves DE GINESTET, Pascal DUCOUR, Jean-Charles ROUMY.

Accord du Conseil Municipal.

➡ **Commission Environnement (SYMAT/SDE)**

Monsieur le Maire rappelle la composition envisagée.

Rapporteur : Francis BRIULET (4^{ème} Adjoint)

Membres : Mayalen IRIART-PETERSON, Sandra LOUSTAUDAUDINE, Ludovic CAPDEVIELLE, Pascal CENAC, Yves DE GINESTET, Pascal DUCOUR.

Accord du Conseil Municipal.

➡ **Commission des Ecoles**

Monsieur le Maire rappelle la composition envisagée.

Rapporteur : Geneviève QUERTAIMONT (3^{ème} Adjointe)

Membres : Véronique BROUTIN, Isabelle CAZALON, Catherine DRUILHET-DALLOZ, Muriel GERARD, Sandrine PONTURLAS, Jean-Charles ROUMY.

Accord du Conseil Municipal.

➡ **Commission des Affaires Sociales**

Monsieur le Maire rappelle la composition envisagée.

Rapporteur : Geneviève QUERTAIMONT (3^{ème} Adjointe)

Membres : Véronique BROUTIN, Catherine DRUILHET-DALLOZ, Muriel GERARD, Sandra LOUSTAUDAUDINE, Bertrand MARQUE, Danièle METAIS, Sandrine PONTURLAS.

Accord du Conseil Municipal.

➡ **Commission Associations & Animations**

Monsieur le Maire rappelle la composition envisagée.

Rapporteur : Sandra LOUSTAUDAUDINE (5^{ème} Adjointe)

Membres : Isabelle CAZALON, Muriel GERARD, Sandrine PONTURLAS, Ludovic CAPDEVIELLE, Jean-Luc CASTELLS, Pascal CENAC, Bertrand MARQUE, Jean-Charles ROUMY.

Accord du Conseil Municipal.

➡ **Commission Hygiène et Sécurité**

Rapporteur : Francis BRIULET (4^{ème} Adjoint)

Membres : Muriel GERARD, Mayalen IRIART-PETERSON, Jean-Charles ROUMY.

Accord du Conseil Municipal.

➡ **Commission Communication**

Rapporteur : Sandra LOUSTAUDAUDINE (5^{ème} Adjointe)

Membres : Mayalen IRIART-PETERSON, Véronique BROUTIN, Isabelle CAZALON, Geneviève QUERTAIMONT, Ludovic CAPDEVIELLE, Jean-Luc CASTELLS, Pascal CENAC, Yves DE GINESTET, Bertrand MARQUE.

Accord du Conseil Municipal.

➡ **Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal du courrier en date du 2 juin 2020 adressé par la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées concernant le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020, pour lequel il doit établir une liste de 24 personnes parmi lesquelles l'Administration choisira, elle-même, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de désigner l'ensemble des élus, étant précisé, que le Maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées, et suggère 6 autres contribuables pour compléter la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la CCID, qui s'établit comme suit :

Geneviève QUERTAIMONT	31.03.1962	13 rue de la Fontaine
Jean-Charles ROUMY	29.02.1976	36 Ter Place de la Grave
Sandra LOUSTAUDAUDINE	11.03.1973	2 impasse Saint Exupéry
Francis BRIULET	24.01.1963	13 rue de la Paix
Mayalen IRIART PETERSON	20.08.1973	9 rue de la Puyolle
Bernard CAZAUX	09.06.1949	30 Bis Place de la Grave
Danièle METAIS	17.03.1953	31 rue de la Laque
Yves DE GINESTET	28.03. 1961	1 Place du Béziau
Catherine DRUILHET DALLOZ	26.08.1964	19 route de Soues
Pascal CENAC	03.02.1965	Chemin de la Graouette

Muriel GERARD	28.06.1969	12 rue Blanche Odin
Ludovic CAPDEVIELLE	16.06.1976	68 rue Maréchal Foch
Sandrine PONTURLAS	06.05.1981	20 Place de la Grave
Jean-Luc CASTELLS	23/12/1957	4 rue du Moulin
Isabelle CAZALON	08.07.1965	5 rue des Genévriers
Bertrand MARQUE	30.09.1985	40 Place de la Grave
Véronique BROUTIN	05.01.1970	2 rue Louis Médous
Pascal DUCOUR	19.10.1959	25 rue du Bousquet
Alain YERLE	08.06.1938	12 rue de la Graouette
Sébastien CAZAMAYOU	25.04.1975	7 rue de La Fontaine
Yves LANSAC	17.02.1950	16 rue de la Graouette
Michel GAUDUCHEAU	01.01.1951	11 Ter rue de l'Aéroport
Christophe MERSANT	22.07.1972	30 Place de la Grave
Marc JOUANOLOU	24.07.1969	42 rue de l'Agriculture

Accord du Conseil Municipal.

Point 4

- Désignation des Membres élus au C.C.A.S.

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient également, de désigner les Conseillers Municipaux qui siégeront au C.C.A.S. qui doit être installé, et précise que le CCAS est composé :

- d'une part, du maire qui en est le Président de droit,
- et d'autre part, en nombre égal :
 - de Membres élus en son sein par le Conseil Municipal,
 - de Membres nommés, par Monsieur le Maire, parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Le nombre des Membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite maximale suivante :

- 8 Membres élus
 - 8 Membres nommés
- soit 16 membres, en plus du Président.

Monsieur le Maire précise également qu'il n'est pas fixé de nombre minimum, et que toutefois **l'article L.123-6** du **CASF** prévoyant que quatre catégories d'Associations doivent obligatoirement faire partie du Conseil d'Administration, on peut en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à quatre Membres nommés et quatre Membres élus, soit huit Membres, en plus du Président.

Monsieur le Maire propose que soit fixé le nombre des Membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et que soit procédé à la désignation des Membres élus, à savoir :

- Président : Patrick VIGNES (Maire)
- Membres :
 1. Geneviève QUERTAIMONT (Rapporteur)
 2. Véronique BROUTIN
 3. Catherine DRUILHET-DALLOZ
 4. Muriel GERARD
 5. Sandra LOUSTAUDAUDINE
 6. Danièle METAIS
 7. Bertrand MARQUE
 8. Sandrine PONTURLAS

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal,
décident, à l'unanimité, de retenir cette proposition.**

<h2>Point 5</h2>

- Désignation des représentants de la Commune au sein d'autres instances

➔ Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE)

Monsieur le Maire rappelle qu'il est proposé :

- Patrick VIGNES, en qualité de Membre Titulaire
- Francis BRIULET, en qualité de Membre Suppléant

Accord du Conseil Municipal.

➔ SYMAT

Monsieur le Maire rappelle qu'il est proposé :

- Sandra LOUSTAUDAUDINE et Yves DE GINESTET en qualité de Membres Titulaires
- Mayalen IRIART-PETERSON et Patrick VIGNES en qualité de Membres Suppléants

Accord du Conseil Municipal.

➔ Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu à surseoir à cette désignation, à la demande d'A.GE.D.I., car un arrêté préfectoral, conforme aux nouveaux statuts, doit être prochainement adressé à cette instance pour lui permettre de recevoir les désignations des délégués par les membres adhérents.

Le Conseil Municipal prend note.

➔ **Solidarité avec les Gens du Voyage (SAGV)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est proposé :

- Geneviève QUETRTAIMONT en qualité de Membre Titulaire
- Patrick VIGNES en qualité de Membre Suppléant

Accord du Conseil Municipal.

Point 6

- Indemnités de fonctions des élus

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la note de la Préfecture concernant les différentes mesures qui doivent être prises par les nouveaux élus, et notamment les dispositions relatives aux indemnités de fonctions, à savoir :

- Pour les Maires (art. L. 2123-23)

Population de la Commune	Taux (en % IBT)
De 1000 à 3499	51,6

- Pour les Adjoints au Maire (art. L. 2123-24)

Population de la Commune	Taux (en % IBT)
De 1000 à 3499	19,8

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communal, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjoints, avec effet au 18 mai 2020 (décret du 15 mai 2020), comme suit :

- **Indemnités du Maire : 51,6% de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique,**
- **Indemnités des Adjoints : 19,8% de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique.**

Point 7

- Examen de diverses situations liées au COVID-19

1- Locataires de la Commune

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal des différents échanges avec les locataires de la Commune dont l'activité a été interrompue pendant toute la période de confinement, à savoir, la Maison d'Assistants Maternelles KarNaVal et le restaurant de l'Hippodrome, Le Grand Vert.

Monsieur le Maire propose, à la suite notamment des demandes formelles des intéressés, de les faire bénéficier d'une absence de facturation pour une période de 2 mois.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir cette proposition.

2- Réservation des salles mises à la disposition du public (Maison des Associations et salle Saint-Etienne)

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal que les personnes qui avaient procédé à la réservation des salles, et qui n'ont pas pu utiliser les équipements, ou qui ne pourront le faire, puissent être remboursées des acomptes encaissés.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir cette proposition.

Point 8

- Questions diverses

➤ Examen d'une offre bancaire

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY présente dans le détail les résultats des consultations faites auprès de divers organismes bancaires, dans l'éventuelle mise en place d'un prêt relais d'un montant de 100 000,00 €, afin de permettre le mandatement des factures, dans l'attente du versement de certaines subventions accordées dans le cadre des travaux d'Aménagement du Bourg – Tranche 1 et d'Aménagement de la Place (rue du 19 mars 1962 et avenue des Sports – Platanes contaminés par le chancre coloré), et dont le contexte lié au COVID-19 a vraisemblablement contrarié le paiement dans les délais.

A partir du tableau, ci-dessous, chaque offre est examinée selon les critères de taux, durée, frais de dossier, et échéance.

	Durée	Taux	Frais de dossier	Fréquence échéance
Crédit Agricole	24 mois	1,2029%	300,00 €	Trimestrielle
Crédit Mutuel	24 mois	0,83 %	100,00 €	Trimestrielle

Monsieur Jean-Charles ROUMY précise que la Caisse des Dépôts, également consultée, n'intervenant pas sur des durées de prêt courtes de type prêt relais, mais sur des durées longues, à partir de 15 ans, n'a pas été en mesure de nous remettre une offre.

Un large débat s'instaure, auquel participe l'ensemble des Membres présents.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité

- **d'une part, de réaliser auprès du Crédit Mutuel un contrat de prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 100 000 €, et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :**

- **Durée d'amortissement : 24 mois**
- **Périodicité des échéances : Trimestrielle**
- **Taux : 0,83 % fixe**
- **Frais de dossier : 100,00 €**

- **d'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.**

➤ **Modification budgétaire Commune**

A la demande de Monsieur le Maire, Jean-Charles ROUMY présente dans le détail au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Désignation des articles			
Numéro	Libellé	Recettes	Dépenses
1641	Emprunts en euros	100 000.00	
1641	Emprunts en euros		100 000.00
21578	Autre matériel et outillage de voirie (Filet Stade)		- 13 770.00
2182	Matériel de transport (achat véhicule)		7 900.00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques (Mécanisme cloches Eglise)		3 701.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique (Ordinateurs)		1 600.00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques		569.00
752	Revenus des immeubles	- 6 667.00	
66111	Intérêts des emprunts réglés à échéance		830.00
6282	Frais de gardiennage		- 2 500.00
6232	Publicité, publications, relations publiques- Fêtes et cérémonies		- 4 997.00
TOTAL		93 333.00	93 333.00

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, votent à l'unanimité, cette modification budgétaire.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20 h 30.

- oOo -